

Le rapport est alors lu par le Greffier, comme il suit:—

Le MARDI 20 mai 1958.

Le comité permanent des Édifices et des terrains publics présente son premier rapport, comme il suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR M. PEARSON  
Pour J.-M. DESSUREAULT,  
*Président.*

Avec la permission du Sénat—

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Emerson, que le rapport soit adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseleine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que le rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année financière terminée le 31 décembre 1957, soit déferé au comité permanent des Finances, pour étude et rapport.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Aseleine propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que le Bill C-10, intitulé: "Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation", soit maintenant lu une troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par le Greffier, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 20 mai 1958.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, C.P., Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouver-